

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 25336

présenté par

M. Orphelin, M. Le Bohec, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Tuffnell, M. Barbier, Mme Lenne, M. Chiche, M. Colombani, Mme Mörch, M. Cubertafon, Mme Gaillot, Mme Dupont, M. Cesarini, M. Batut, M. Gaillard, M. Alauzet, M. El Guerrab, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Savatier, Mme Vanceunebrock, M. François-Michel Lambert, M. Baichère, Mme Sarles, Mme Kuric, Mme Pompili et Mme Forteza

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« les »

les mots :

« et au sein des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à affirmer le caractère solidaire du Système universel des retraites non seulement entre générations (du fait du financement par répartition), mais également au sein même de chaque génération, notamment par le biais de ses mécanismes d'accompagnement des plus vulnérables face aux grands âges, ainsi qu'à son aspect redistributif sur le plan socio-économique.